Bois Robiet : flèches vertes tirées en recours

ASSESSE

Écolo veut que la commune conserve le règlement de protection de la nature, bouclier légal du bois Robiet. Une lutte qui passe par un recours auprès du ministre.

Le bois Robiet va-t-il devenir aussi célèbre que la forêt de Sherwood ? Cet espace vert de sept hectares, coincé entre l'E411, la N4 et le chemin de fer à Sart-Bernard, occupe en effet régulièrement l'espace médiatique local.

Le site a focalisé les attentions quand la société Nonet, en association avec Sotraplant, a voulu y développer une usine à tarmac et enrobés. Projet dont la société à l'ancrage namurois a officiellement annoncé l'abandon en mai dernier, en tout cas sur le site de Sart-Bernard. Mais tout projet économique n'est pas abandonné pour autant. Commerces, piscine, padel... Plusieurs pistes ont été évoquées. Mais aucune ne pourra se concrétiser tant que subsistait le *« règlement communal pour la protection de la nature »* qui transformait le triangle en sanctuaire vert. Cependant, le 4 juin dernier, le conseil a décidé, majorité contre opposition, le retrait de ce règlement, entrouvrant donc la porte pour de nouvelles réalisations dans cette zone décidément sensible. Chez Écolo, on n'accepte pas cette décision. Les trois élus Verts locaux ont introduit un recours auprès du ministre régional Desquesnes pour casser la décision communale et maintenir ainsi le règlement qui fige totalement le bois Robiet dans sa version la plus arborée. Mais quels sont les arguments avancés par Écolo Assesse ?

1. LE NON-RESPECT DU PRINCIPE DU STANDSTILL EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE

Une autorité publique ne peut pas prendre des mesures qui réduisent le niveau de protection environnementale déjà atteint.

Et supprimer ce règlement, c'est rouvrir la porte aux projets économiques, aux constructions... au détriment des surfaces boisées.

2. UNE ABSENCE D'INFORMATION COMPLÈTE AU CONSEIL COMMUNAL

Les Écolos expliquent que, pour justifier sa position, le collège a fait état de recours en opposition mais aussi d'une note juridique. Ces pièces, selon les Verts, ne se trouvaient pas dans les documents mis à disposition des conseillers pour préparer la séance.

3. LE VOTE D'UN CONSEILLER MALGRÉ UN CONFLIT D'INTÉRÊTS

Les Verts s'étonnent et dénoncent le fait que Sébastien Humblet, conseiller et président de séance, ait voté les deux points « Bois Robiet ». Lors du vote du règlement, le 25 juin 2024, le mandataire, qui siégeait à l'époque dans l'opposition, s'était abstenu, déclarant *« qu'il était en affaires dans le cadre de ses activités professionnelles avec un propriétaire potentiellement concerné par les conséquences de ce règlement. »* Écolo s'étonne de ce changement radical d'attitude et se base sur ce point, et les deux autres, pour casser le vote du 4 juin. Et rendre au bois Robiet son bouclier réglementaire. À voir si cette vision des choses est partagée par le ministre régional.

SAMUEL HUSQUIN

EDA – FLORENT MAROT

Coincé entre la N4, l'E411et le chemin de fer, quel sera l'avenir du bois Robiet ?

Humblet : « Je n'ai pas voté ce point »

Sébastien Humblet est formel : il n'a pas voté le point Robiet. Une erreur dans le PV ?

Sébastien Humblait pouvait-il voter les points « Bois Robiet » alors que selon ses propres dires, il est *« en affaires »* avec l'un des propriétaires. *« Je suis le conseil de la société Nonet mais pas pour les dossiers de recouvrement de créances »*, précise le mandataire. *« Comme je suis président de séance, ce n'était pas vraiment possible pour moi de me retirer des débats. Mais je n'ai pas vraiment participé. »*

Par contre, pour le vote, Sébastien Humblet est formel. *« Je n'ai pas pris part »*, assure-t-il. *« Dans le PV de séance, il y a une erreur en parlant d'un vote majorité contre opposition. Ce n'était évident vu le brouhaha dans la salle, ce soir-là. Mais personnellement, je l'assure, je n'ai pas voté. Et les images captées pourraient d'ailleurs le prouver. Par ailleurs, s'il y a une erreur dans le PV, elle pourra encore être modifiée ce lundi, lors de l'approbation, en début de séance du conseil. »*

Le président du conseil rappelle aussi que sa voix, comptabilisée ou non, n'aurait pas fait basculer la décision. *« Le point serait passé avec ou sans mon vote »*, souligne le mandataire. *« Si Ecolo n'a que cet argument-là pour appuyer son recours, c'est vraiment très peu de chose... »* **S.HQ.**